

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraît le Samedi.

### SOMMAIRE

DIRECTION PRATIQUE POUR LE JUBILÉ DE 1886 (suite). — LE PREMIER DIMANCHE APRÈS PÂQUES. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE ET PROVINCIALE. — Ordinations par Mgr de Montréal, les offices de Pâques, la procession des litanies majeures, ouverture du mois de Marie, les pèlerins Canadiens à Toulouse, nominations dans le diocèse de Rimouski. — LES CONCILES DE QUÉBEC. — LA PREMIÈRE ÉGLISE DE CLEVEDAN, Angleterre. — LETTRE



### SOMMAIRE

DE S. EM. LE CARDINAL GUIDERT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — CONGRÈS DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES. — L'ITALIE, L'ALLEMAGNE ET LE VATICAN du *Moniteur de Rome*. — UN GRAND SERVITEUR DU S. SACREMENT AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE (suite). — TÉMOIGNAGE RENDU AUX SŒURS DE CHARITÉ. — L'ÉGLISE DE MONTMARTRE AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE. — UNE LETTRE A LA SAINTE VIERGE. — L'EXEMPLE D'UN PÈRE (fin). — Prions pour nos morts.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à

MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

## PRIERES DES QUARANTE HEURES.

---

<b>DIMANCHE,</b>	<b>2</b>	<b>MAI</b>	— <i>Ste. Cunégonde.</i>
<b>MARDI,</b>	<b>4</b>	"	— <i>Ste. Anne du Bout de l'Isle.</i>
<b>JEUDI,</b>	<b>6</b>	"	— <i>St. Hermas.</i>
<b>SAMEDI,</b>	<b>8</b>	"	— <i>Ste. Anne à Montréal.</i>

---

## FETES DE LA SEMAINE.

---

<b>DIMANCHE,</b>	<b>2</b>	<b>MAI</b>	— <i>Le Dimanche de la Quasimodo, d. m., ornements blancs.</i> <i>On annonce la fête de la Ste Famille pour le dimanche 9 mai.</i>
<b>Lundi,</b>	<b>3</b>	"	— <i>INV. DE LA STE. CROIX, d. ornements rouges.</i>
<b>Mardi,</b>	<b>4</b>	"	— <i>Ste Monique, Vve., d. 2 cl., ornements blancs.</i>
<b>Mercredi,</b>	<b>5</b>	"	— <i>S. Pie, P. C., double, ornements blancs.</i>
<b>Jeudi,</b>	<b>6</b>	"	— <i>S. Jean dev. la P. Lat., d. m., orn. rouges.</i>
<b>Vendredi,</b>	<b>7</b>	"	— <i>S. Stanislas, E. M., doub., ornements rouges.</i>
<b>Samedi,</b>	<b>8</b>	"	— <i>Apparit. de S. Michel, d. m., orn. blancs.</i>

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

**CATHÉDRALE** — *Dimanche 2, confirmation à 7½ heures a. m. ; à vêpres, exposition de la relique de la vraie Croix et le soir, à 7 heures, vénération de cette relique à la place du salut.*

*Lundi 3, fête de l'Invention de la Ste Croix ; exposition de la relique toute la journée et, le soir, vénération à la place du salut.*

*Mardi 4, à 8 heures a. m., service anniversaire pour Mgr Lartigue.*

**SAINT-JOSEPH (rue Richmond).** — *Tous les jours du mois de Marie, à 7¼ p. m., récitation du chapelet, sermon et salut du Saint Sacrement.*

*Confirmation.* — *Lundi 3, collège de la Côte des Neiges ; mardi 4, Notre-Dame de Bonsecours ; jeudi 6, Hôtel-Dieu.*

*Lundi 3 mai, les associés de la Propagation de la Foi pourront gagner une indulgence plénière moyennant les conditions ordinaires.*

*Pour attirer les lumières de l'Esprit Saint sur les délibérations du septième Concile provincial, on offrira à cette intention la récitation du *Veni Sancte* et de l'*Ave Maria* au commencement de chaque exercice du mois de Marie.*

*(Extrait de la circulaire 74 de Mgr de Montréal).*

## DIRECTION PRATIQUE POUR LE JUBILÉ.

(Suite)

### DU JEÛNE REQUIS.

Deux jeûnes sont prescrits pour le jubilé actuel. Ces jeûnes sont *stricts*. Le Souverain Pontife dit formellement qu'il ne faut user que des aliments de jeûne : *esurialibus tantum cibis utentes*. La S. Pénitencerie expliquant ce texte défend de se prévaloir d'un indul quelconque pour légitimer l'usage d'un aliment défendu de droit commun. On ne peut davantage s'appuyer sur l'usage.

Pour le jeûne strict, non seulement les viandes, mais les œufs et les laitages sont défendus.

Cependant, les instructions de la Pénitencerie accordent aux Ordinaires des lieux où l'observance du jeûne strict est difficile, de permettre l'usage du lait et des œufs. En conséquence, Mgr de Montréal a permis, dans sa circulaire du 10 février, à tous les fidèles de son diocèse, d'user de lait et d'œufs aux jours de jeûne prescrits pour le jubilé.

Sa Grandeur exhorte instamment ceux qui sont riches et qui peuvent assez facilement observer le maigre strict, de donner ce bon exemple, mais il ne s'agit plus ici de condition nécessaire, et tous peuvent gagner l'Indulgence du jubilé, tout en faisant usage pour leur jeûne, d'œufs et de laitages.

Un doute s'est élevé quant au temps où l'on peut faire ce jeûne ; pour plus de sûreté, et pour ne courir absolument aucun risque sur ce point, les fidèles de Montréal sont engagés à se conformer aux instructions de Mgr l'Evêque disant que ce jeûne peut s'observer un jour quelconque, même un vendredi, pourvu que ce ne soit point un jour de jeûne d'obligation.

(à suivre).

### LE PREMIER DIMANCHE APRES PAQUES.

L'évangile du jour rapportant l'institution du sacrement de la Pénitence, nous allons exposer d'abord comment Notre-Seigneur a institué ce sacrement ; démontrer ensuite la nécessité d'y recourir ; et enfin faire voir les bienfaits de l'institution de ce sacrement.

1. Notre Seigneur, apparaissant le soir de sa résurrection aux onze apôtres fidèles et aux disciples réunis dans le cénacle, leur avait fait comprendre que les pécheurs étaient réconciliés avec Dieu au prix de ses souffrances et de son sang. Mais cette rédemption si chèrement payée ne pouvait être appliquée indifféremment à tous les pécheurs, repentants ou impénitents. Pour juger ceux

qui pourraient en bénéficier il fallait des juges ; et c'est de l'institution de ces juges que nous parle l'Évangile de ce dimanche.

Voici ce que fit Jésus. Il dit à ses apôtres : *Comme mon père m'a envoyé, é ainsi je vous envoie* ; les investissant de la même mission que lui avait donnée son Père ; mission par laquelle les apôtres allaient continuer sur la terre l'œuvre commencée par le Sauveur. En sorte que la mission confiée à Jésus et celle qu'il confie à ses apôtres est une seule et même mission devant se perpétuer jusqu'à la fin des siècles.

Après avoir soufflé sur les apôtres et leur avoir dit : *Recevez le Saint-Esprit*, Jésus ajouta : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*. Voilà, chrétiens, les paroles sacrées par lesquelles Notre-Seigneur a institué le sacrement de la Pénitence pour la rémission des péchés. En parlant ainsi, Jésus n'a pas voulu seulement charger ses apôtres de prêcher la rémission des péchés, ou de déclarer qu'ils sont remis, comme l'ont prétendu certains hérétiques ; Il les a établis juges des consciences, ayant le pouvoir de retenir ou de remettre les péchés, c'est-à-dire le pouvoir de pardonner ou de ne pas pardonner. Les apôtres l'ont si bien compris ainsi qu'ils ont élevé les tribunaux de la pénitence où après eux se sont assis leurs successeurs, et où tous les enfants de l'Église sont allés dire leurs péchés et en demander le pardon.

II. La nécessité de recourir au sacrement de la Pénitence, nous la trouvons tout d'abord dans son institution même. Dieu l'a institué comme un bienfait, dont nous avons besoin, et qui nous est nécessaire. Refuser de recourir à ce moyen donné par Jésus de nous faire remettre nos péchés serait croire et faire croire aux autres que Jésus a fait une institution inutile et dont nous pourrions nous passer. En agissant ainsi nous nierions la sagesse de Dieu qui selon nous aurait institué un sacrement inutile.

La nécessité de recourir à ce sacrement est évidente aussi en considérant les pécheurs. C'est en effet pour eux le *seul moyen* d'obtenir la rémission de leurs péchés ; seule la sentence, prononcée sur leur tête par les ministres de Jésus, peut les absoudre.

Donc tant du côté du sacrement lui-même que par rapport au pécheur, il y a inéluctable nécessité de recourir à ce sacrement de Pénitence.

III. Les bienfaits que nous en retirons sont encore des raisons pour nous y décider. Ces bienfaits sont temporels et spirituels.

*Temporels*, mieux que les plus savants médecins, le sacrement de Pénitence, en effet, en tempérant nos passions, en nous empêchant de tomber dans les sept péchés capitaux, ces grands pourvoyeurs de la mort, contribue soit à la conservation, soit au rétablissement de notre santé.

Il assure aussi la paix des familles en habituant chaque membre à l'accomplissement des devoirs qui lui incombent ; le père laborieux, rangé, économe ; la femme discrète, douce, patiente ; les

enfants dociles et respectueux ; les serviteurs obéissants et fidèles.

Ce sacrement assure aussi la prospérité de la société toute entière en réprimant les passions, en enseignant le respect des droits de tous, en faisant une obligation de réparer ces droits quand ils ont été lésés. Aussi beaucoup même d'incrédules reconnaissent sa vertu sociale, et l'un d'eux, Raynal, n'hésite pas à proclamer que " le meilleur des gouvernements serait une théocratie où l'on établirait le tribunal de la confession. "

Les bienfaits *spirituels* du sacrement de Pénitence sont bien plus précieux. C'est d'abord le repos de la conscience, car, après une bonne confession, l'âme, troublée par les remords causés par le péché, recouvre le calme, la paix et la satisfaction la plus douce remplit tout notre être. De plus le sacrement de Pénitence nous rend un bienfait plus grand encore : l'amitié de Dieu que le péché nous avait fait perdre. Le péché nous fait perdre nos droits au ciel, et c'est en enfer que nous serions précipités si nous mourions avant que nos péchés nous soient remis. Tous les mérites que nous avons acquis par nos bonnes œuvres, étant en état de grâce, sont perdus et le bien que nous faisons depuis notre chute dans le péché ne nous est compté pour rien par Dieu. Le sacrement de Pénitence, et le sacrement de Pénitence tout seul peut nous racheter, il rendra fécondes nos bonnes œuvres, il fermera sous nos pas les portes de l'enfer, nous rouvrira celles du ciel, et nous rendra l'amitié de Dieu, sa bienveillance, et sa protection.

---

## CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

---

Le 24 avril 1886. Ordinations à la Cathédrale par S. G. Mgr l'Évêque de Montréal.

*Tonsure.*—RR. PP. L. Arseneault, P. M. S. Fichet, et P. A. H. Jouvin C. S. C.

*Sousdiaconat.*—RR. PP. E. Proulx, G. Gagnieur, T. Filiatrault, S. J ; T. H. Collins, A. Crevier, H. E. Vannier, C. S. C.

Le 25 avril 1886. *Diaconat.*—RR. PP. E. Proulx, G. Gagnieur et T. Filiatrault, S. J.

Le 26 avril, à l'église de l'Immaculée Conception.

*Tonsure.* — RR. PP. A. Proulx, R. Lachapelle, A. Melançon, J. McDonald, J. Lalonde, J. Watson et P. Prince, S. J.

*Prétrise.*—RR. PP. E. Proulx, G. Gagnieur et T. Filiatrault, S. J.

---

Les offices du saint jour de Pâques, célébrés avec la plus grande solennité dans toutes les églises de notre ville, ont été suivis par une foule immense. Les communions, commencées dès la première messe, se sont continuées à toutes les messes basses.

A la Cathédrale Mgr l'évêque de Montréal a officié pontificalement à la grand'messe et aux vêpres. Pendant la grand'messe,

Sa Grandeur a fait des ordinations, et après la grand'messe a donné la bénédiction papale.

---

Le jour de Pâques le 65<sup>e</sup> bataillon, ayant à sa tête ses officiers et son digne aumônier le R. P. Prévost O. M. I., a assisté à la grand'messe, à l'église du Gesù.

Après la messe le R. P. Turgeon remit au lieutenant-colonel Ouimet la bannière du Sacré-Cœur, offerte au 65<sup>e</sup> bataillon par les dames de Montréal. Cette bannière, on se le rappelle, fut bénie il y a quelques mois et déposée à l'église du Gesù.

---

Mardi matin, a eu lieu à la Cathédrale la procession des litanies majeures. Cette procession était présidée par Sa Grandeur Mgr de Montréal, entourée d'un très grand nombre de prêtres.

---

Mgr l'évêque de Montréal a présidé, vendredi, à l'ouverture du mois de Marie à Notre-Dame de Bonsecours.

Un peu avant l'ouverture des exercices, Sa Grandeur a reçu les hommages d'un grand nombre de prêtres de son diocèse à l'occasion du 17<sup>e</sup> anniversaire de sa consécration. Une adresse a été présentée à Sa Grandeur.

---

La *Semaine catholique de Toulouse* parle ainsi du passage en cette ville des pèlerins pour la Terre-Sainte ;

“ Une petite caravane de l'Amérique du Nord est arrivée à Toulouse, samedi 27 mars, venant de Lourdes, pour visiter la Basilique de Saint-Sernin et ses reliques. Les prêtres qui accompagnent ces pèlerins ont dit la messe dans cette église, le lendemain dimanche ; puis on est parti pour Marseille, afin de s'embarquer pour la Terre-Sainte. Les pieux voyageurs parcourront ensuite, de sanctuaire en sanctuaire, l'Égypte, l'Italie, la Suisse, la France et l'Angleterre d'où ils regagneront le Nouveau-Monde, vers le mois d'août. Ils ont une tenue digne et distinguée ; ils s'expriment très bien en français.”

---

Le *Messager de Ste-Anne* donne les nominations suivantes dans le diocèse de Rimouski.

M. l'abbé Antoine Soucy, vicaire de Ste Cécile du Bic., a été nommé curé de St-Louis de Ha! Ha! en remplacement du Rév. M. Josué Paradis, décédé.

M. l'abbé R. Cayouette a été transféré du vicariat de l'Île Verte à celui de Ste-Cécile du Bic.

Le Rév. M. L. T. Bernard, ancien curé, est pensionnaire au séminaire de Rimouski.

---

## LES CONCILES DE QUÉBEC.

Parmi tous les spectacles, toujours si grandioses offerts au monde par le catholicisme, il n'y en a peut-être pas de plus imposant que celui d'un concile, assemblé pour la discussion et la décision des intérêts généraux de l'Eglise.

Ces réunions des premiers pasteurs d'une province, d'un pays, ou même de tout l'univers chrétien, fournissent des enseignements précieux et consolants, qui non seulement ne doivent pas passer inaperçus, mais encore s'imposent à la plus sérieuse attention des fidèles.

Bien que les conciles ne soient pas d'une nécessité absolue dans l'Eglise de Dieu, puisqu'ils n'appartiennent pas essentiellement à sa constitution telle que déterminée par son divin Fondateur, il est indubitable, cependant, et toute l'histoire est là pour démontrer que les plus grands avantages en ressortent pour les peuples chrétiens au multiple point de vue de la foi, des bonnes mœurs, de la discipline et de la liturgie.

Un pape, chef suprême de toute la chrétienté, vicaire du Christ, successeur de Pierre, le fondement de l'Eglise, infailible comme lui, et comme lui ayant plein pouvoir de lier et de délier sans réserve ni restriction, commandant à tous les degrés d'une hiérarchie parfaite qui embrasse le monde par d'innombrables anneaux étroitement enlacés, atteignant de ses décisions et de ses ordres souverains le dernier et le plus éloigné des fidèles qui remonte jusqu'à lui par son prêtre et son évêque ; voilà, certes, une organisation divine, toute puissante, formant à elle seule la base la plus solide comme la démonstration la plus irrésistible de l'immutabilité doctrinale de l'Eglise et de son indestructible unité.

Cependant, cette Eglise forme une immense famille dont tous les membres, étant frères, ont des intérêts spirituels, publics et communs, dont le soin et l'étude appartiennent aux pasteurs qui s'unissent alors au besoin pour en faire l'objet d'une commune sollicitude.

Voilà pourquoi ont lieu ces assemblées extraordinaires des successeurs des apôtres qui, représentant chacun une certaine portion du troupeau, viennent à la voix ou par l'autorisation de leur chef suprême, unir leurs efforts pour conjurer un mal menaçant, repousser un nouvel ennemi, et donner à la foi une extension plus rapide et plus sûre. Dans ces grandes et solennelles assises des conciles, l'Eglise puise une vie nouvelle, retrouve une jeunesse toujours vigoureuse et voit son empire s'affermir de plus en plus, dans les pays nouvellement conquis à l'Evangile.

Aussi les conciles, tant généraux que particuliers, ont-ils été d'un usage fréquent au sein du christianisme, depuis cette réunion des apôtres à Jérusalem, où un décret disciplinaire termina, pour le plus grand bien de tous, la question si délicate des observances légales.

Dix-neuf conciles œcuméniques furent tenus dans la période de dix-neuf siècles qui nous sépare du berceau de l'Eglise ; convoqués par l'autorité du Pontife Romain ou spécialement approuvés par lui, ils furent tous destinés à rencontrer les besoins et à résoudre les difficultés du moment.

Dans ces assemblées générales furent définis et expliqués, à mesure qu'ils étaient attaqués, les points plus obscurs de l'enseignement catholique ; les hérésies furent dénoncées et condamnées, les schismes éteints, les abus corrigés, de nouvelles lois promulguées ; ils servirent pareillement à préserver la morale chrétienne de tout relâchement, à déterminer selon les circonstances, les rapports de l'Eglise avec les puissances séculières, enfin à perfectionner le culte extérieur, et à lui donner cette beauté et cette uniformité que l'on admire aujourd'hui.

C'est dans les conciles œcuméniques que les impies de toutes nuances, hérésiarques, schismatiques, apostats, persécuteurs, despotes, usurpateurs furent tour à tour cités, jugés, expulsés, rejetés hors du giron de l'Eglise, avec leurs doctrines perverses, comme des branches mortes et desséchées que l'on arrache finalement de l'arbre dont elles ne peuvent plus recevoir la sève ni la vie.

Ainsi disparurent, sous le coup de l'excommunication, Arius, Nestorius, Eutychès, Photius, Luther et tant d'autres, après avoir vainement tenté de souiller et même de déchirer la robe sans couture du Christ ; ainsi furent détruites toutes les erreurs depuis les doctrines immondes des agnostiques jusqu'au naturalisme de notre siècle ; et l'Eglise catholique sortit de chacun de ces conciles toujours apostolique, toujours immuable et faisant toujours resplendir en elle l'unité et l'infaillibilité de son enseignement.

Voilà ce qu'ont fait les conciles généraux, ayant à leur tête les pontifes romains qui les avaient convoqués, présidaient à leurs délibérations, ou approuvaient leurs décrets.

Les conciles particuliers, composés des prélats d'une province ou d'une nation, ont sans doute des pouvoirs plus restreints, et l'action qu'ils exercent est beaucoup moins étendue.

Bien que convoqués par l'ordre, ou avec l'autorisation formelle du Pape, ils ne représentent pas l'Eglise toute entière, et ne jouissent pas par eux-mêmes de l'infaillibilité doctrinale ; s'il rappellent dans leurs décrets l'enseignement traditionnel du dogme et de la morale, ils n'ont pas mission de définir aucun article de foi ; pouvant faire des lois disciplinaires pour les pays qui dépendent d'eux, ils les rédigent en conformité avec les canons, et leurs règlements ne sauraient être opposés au droit commun.

Cependant quel vaste champ n'est pas offert au zèle et à l'étude approfondie de ces pasteurs que l'âge, la science et l'expérience, la sainteté et pardessus tout la qualité de successeurs des apôtres rendent si puissants et si vénérables, et qui, venus de toutes les parties d'un vaste pays, ne cherchant que le bien des âmes et l'extension du règne de Dieu, ont à s'occuper de la réforme et de la

conservation des mœurs, de la répression des abus et du maintien de la discipline. Ils doivent encore dirimer judicieusement les controverses, resserrer les rapports hiérarchiques, rechercher les moyens les plus propres à favoriser efficacement l'extension du ministère sacerdotal, donner à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse une impulsion nouvelle et un caractère tout chrétien, mettre les fidèles en garde contre les dangers de toutes sortes auxquels leur foi peut être exposée. Voilà ce qu'ont fait nos six premiers conciles provinciaux de Québec et c'est encore la tâche qu'assumera le septième qui doit s'ouvrir à la fin de mai.

---

### **La première église de Clevedan, Angleterre.**

—Mgr l'évêque de Clifton (Angleterre) a posé la première pierre d'une nouvelle église à Clevedan dans le comté de Somerset. Il y a seulement quatre ans, il n'y avait pas un seul catholique dans ce district, et il n'existait aucun lieu consacré au culte à plusieurs milles à la ronde. En 1882, l'arrivée des Franciscains français, expulsés de leur couvent par le gouvernement de la République, vint changer la face des choses. Pendant six mois les bons pères trouvèrent asile dans une maison particulière; mais bientôt ils furent mis en possession des bâtiments d'une ancienne hôtellerie, "l'Hôtel-Royal," qu'ils convertirent en un excellent monastère. Ils firent une chapelle d'une des plus vastes pièces; mais bientôt cette dernière devint insuffisante. Les catholiques, attirés par le séjour des moines, vinrent s'établir à Clevedan; d'autre part, les conversions se multiplièrent, et les protestants eux-mêmes venaient en foule assister aux offices. Dans ces conjonctures, les Franciscains résolurent de bâtir une église.

Mgr Clifford a posé solennellement la pierre du sanctuaire nouveau.

---

### **Lettre de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris au Président de la République française.**

La *Semaine religieuse* de Paris a publié dans son numéro de samedi dernier, une lettre de son Éminence le cardinal Guibert à Monsieur le Président de la République.

"L'Église de France, dit l'archevêque de Paris, traverse un temps de pénibles épreuves. Elle se plaint d'être l'objet des rigueurs de l'État; l'État l'accuse d'avoir provoqué ces rigueurs par son opposition au régime politique que le pays s'est donné. Le conflit devenant tous les jours plus aigu, vous ne serez pas étonné que le plus ancien des évêques de France, celui dans le diocèse duquel est établi le siège du gouvernement, s'adresse à vous

comme au chef du pouvoir, et vous fasse entendre, avec ses respectueuses protestations, de justes doléances, qui répondent, je, n'en doute pas, au sentiment général des membres de l'épiscopat."

Après avoir réfuté les accusations du gouvernement contre le clergé, Son Éminence fait le tableau des rigueurs de l'État envers le clergé, dans le cours des cinq dernières années :

" En 1880, les ordres religieux sont dispersés par la violence, en vertu de lois contestées, et sans pouvoir obtenir des juges. En même temps, des lois fiscales, dont le poids s'aggrave à chaque budget, viennent accabler les communautés de femmes, sans égard pour les services immenses qu'elles rendent aux pauvres, aux malades, à la jeunesse. En 1882, une loi scolaire efface la religion du programme de l'enseignement public et inflige à la France chrétienne, sous le nom, jusqu'ici inconnu, de neutralité, la flétrissure d'un athéisme officiel. D'année en année, le budget des cultes est diminué. En cinq ans, on lui a ôté 7 millions. Les traitements des évêques sont réduits, ceux des chanoines menacés ; les bourses des séminaires sont rayées du budget, les cathédrales se voient retirer les allocations nécessaires à la dignité du culte et à l'entretien des édifices ; les vicariats sont supprimés par centaines. Partout où les municipalités se font l'instrument des passions anti-religieuses, le gouvernement marche à leur suite et tolère ou sanctionne les usurpations les plus illégales. C'est ainsi que les ministres de la religion sont exclus des hôpitaux et des établissements qui dépendent de l'État ou des communes ; les funérailles d'un écrivain célèbre, qui avait refusé les prières de l'Église, servent de prétexte à la profanation d'un temple chrétien dédié à la Patronne de Paris ; les curés enfin, ces humbles serviteurs du peuple dans nos villages, ne sont pas traités avec moins d'injustice. Le modeste traitement, qui représente imparfaitement la dette sacrée de la nation envers l'Église, cesse d'être assuré au prêtre qui remplit fidèlement ses obscurs devoirs. Une dénonciation, le plus souvent inspirée par la haine ou par l'intérêt, suffit à l'en priver. On lui applique une pénalité exorbitante, qu'aucune loi n'autorise, qu'aucun jugement ne précède.

" Cinq années ont suffi pour accumuler toutes ces violences. L'année précédente nous réservait des étonnements non moins douloureux. En attendant la loi qui doit porter le dernier coup au culte catholique par l'abrogation de la dispense du service militaire en faveur du clergé, nous assistons, dans le Parlement, à la discussion d'un projet de loi qui achève d'ôter à l'enseignement public tout caractère chrétien. Au cours de ces débats, nous avons entendu M. le Ministre des Cultes attaquer, du haut de la tribune, les dogmes essentiels du christianisme. Il y a dix ans, l'on disait ; *Le cléricalisme, voilà l'ennemi*, et l'on voulait à dessein, sous l'ambiguïté du mot, une intention qu'on eût craint d'avouer alors. Aujourd'hui cette précaution est devenue inutile. Ce qu'on attaque directement, c'est la prière, c'est le culte de la sainte Vierge,

c'est le dogme de la chute originelle. Pour justifier l'interdiction qui doit fermer désormais aux instituteurs congréganistes l'accès des écoles publiques, on déclare que ces instituteurs, *parce qu'ils sont catholiques*, enseigneraient des choses que l'État ne peut laisser dire par les maîtres qu'il entretient.

“ En vérité, Monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de me demander où nous en sommes. Le Concordat est-il abrogé, ou est-il encore en vigueur ? On voit bien que M. le Ministre des Cultes est favorable à la séparation de l'Église et de l'État, mais qu'en même temps il en redoute les conséquences pour les institutions actuelles et veut y préparer l'opinion. C'est sans doute afin de mieux préparer la résiliation de ce contrat, qu'il commence par en violer ouvertement et les clauses et l'esprit.

“ L'article 17 du Concordat prévoit le cas où quelqu'un des successeurs du Premier Consul ne serait pas catholique, et dispose que dans ce cas, *les droits et prérogatives mentionnés dans l'article 16 et la nomination aux évêchés seraient réglés par une nouvelle convention*. Ainsi dans la pensée des signataires du Concordat, les prérogatives reconnues au chef du gouvernement français étaient subordonnées à la condition qu'il professerait la foi catholique. Et voici qu'un ministre de ce gouvernement, celui là même qui exerce sous sa responsabilité les prérogatives concordataires, prononce des discours officiels contre la croyance catholique ! A l'en croire, l'État se doit à lui-même de ne pas laisser enseigner dans ses écoles les dogmes de notre foi, et l'État cependant continue à nommer les évêques qui sont les gardiens de cette foi !...

“ En continuant dans la voie où elle s'est engagée, la République peut faire beaucoup de mal à la religion ; elle ne parviendra pas à la tuer. L'Église a connu d'autres périls, elle a traversé d'autres orages et elle vit encore dans le cœur de la France. Elle assistera aux funérailles de ceux qui se flattent de l'anéantir.

“ La République n'a reçu ni de Dieu ni de l'histoire aucune promesse d'immortalité...

Les passions subversives, dont plus d'un indice fait redouter le prochain réveil, créeront des périls autrement graves que les prétendus abus qu'on reproche au clergé. Et Dieu veuille que dans cette affreuse tempête, où les appétits déchaînés ne trouveront plus devant eux aucune barrière morale, on ne voie pas sombrer la fortune et jusqu'à l'indépendance de notre patrie !

“ Parvenu à l'extrémité d'une longue carrière, j'ai voulu, avant d'aller rendre compte à Dieu de mon administration, dégager ma responsabilité à l'égard de pareils malheurs. Mais, je ne me résous pas à clore cette lettre sans exprimer l'espoir que la France ne se laissera jamais dépouiller des saintes croyances qui ont fait sa force et sa gloire dans le passé et lui ont assuré le premier rang parmi les nations. ”

Leurs Eminences les cardinaux de Lyon et de Toulouse et un grand nombre d'Archevêques et d'Evêques ont écrit à S. Em. le cardinal Guibert pour adhérer à cette magnifique lettre et pour le remercier au nom de la vérité et de la justice, au nom de la religion et du clergé de France, de cette protestation si nécessaire.

—Le *Times* de Londres publie une appréciation de la lettre du cardinal-archevêque qui a produit une grande impression sur l'opinion publique, même dans les milieux républicains.

—Le *Moniteur de Rome* dit que cette lettre est à la fois une parole de paix et de protestation. Il termine son article ainsi :

“ M. Grévy se trouve placé entre deux politiques : la politique d'apaisement prêchée par le cardinal, et la politique de casse-cou d'un certain parti républicain. Mais voudra-t-il ou pourra-t-il faire le choix que lui dicteraient la grandeur et les intérêts du pays ? N'a-t-on pas toujours subordonné jusqu'ici aux considérations égoïstes d'une coterie, les droits, les lois et la conservation de la France.

“ La question est posée maintenant dans ses termes les plus précis : la guerre, ou la paix.

“ La paix, c'est l'ordre, la concentration de toutes les forces nationales devant le danger commun. La guerre à l'Eglise, ce serait le déchirement du pays, au moment où les menaces pleuvent sur lui, ce serait la fin de son prestige au dehors et l'accentuation de ses divisions au dedans.

“ Voilà la situation. Tous les amis de la France sont dans l'inquiétude. Ils se rappellent avec tristesse les paroles de Châteaubriand annonçant que le triomphe de la démocratie révolutionnaire serait le *Finis Galliae*. Oui, ce serait la fin de la France, la fin de son rayonnement dans le monde, car si jamais elle brisait avec l'Eglise et le Saint-Siège, elle couperait les racines les plus fortes et les plus vigoureuses de l'arbre séculaire qui a couvert de son ombre protectrice la puissance et la grandeur de la France. ”

—On écrit de Paris :

“ La lettre de l'archevêque de Paris produit ici un grand effet. Quelles conséquences aura-t-elle ? Je ne puis encore le dire. Il est certain que M. Grévy désirerait un gouvernement indifférent plutôt qu'un gouvernement qui persécute. Mais, peu à peu, les francs-maçons se sont installés au pouvoir et aujourd'hui ils en gardent toutes les avenues. On commence à croire qu'on pourrait utilement presser sur le gouvernement, en soulevant à nouveau la question qu'indique le cardinal : pour la première fois, depuis le Concordat, le pouvoir est aux mains d'hommes qui font profession d'être ennemis de l'Eglise. Un bon nombre de catholiques se demandent s'il ne vaudrait pas mieux pour l'Eglise renoncer à un Concordat qu'on exploite contre nous, sans nous en donner les bénéfices et les avantages. Je suis frappé de sentir ce mouvement des esprits grandir à vue d'œil et entraîner jusqu'aux plus hésitants. ”

## CONGRES DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES.

Le congrès des Œuvres Eucharistiques se tiendra cette année à Toulouse, France. Il s'ouvrira le dimanche au soir 20 juin et se poursuivra jusqu'au jeudi suivant ; le lendemain une grande manifestation sera faite par les congressistes à Lourdes.

### L'ITALIE, L'ALLEMAGNE ET LE VATICAN.

“ Nous avons souvent eu l'occasion, dit le *Moniteur de Rome*, de constater que la question romaine ne cessait de se poser sous toutes les formes et en toute occasion ; c'est ainsi que l'Italie—on devine pourquoi—ne cache pas sa mauvaise humeur du rapprochement qui est en train de s'opérer entre l'Allemagne et le Vatican.

“ Elle le montre même tellement que des journaux libéraux, tels que le *Journal des Débats*, ne peuvent s'empêcher d'en faire la remarque. Voici ce que dit entre autres cette feuille :

Pendant que ces pourparlers continuent entre Berlin et le Vatican, il existe un gouvernement en Europe, en dehors des deux parties directement intéressées, qui les contemple avec un très vif intérêt. L'Italie désire beaucoup, on le conçoit, que l'Allemagne et la Papauté ne deviennent point trop bonnes amies. Que Léon XIII envoie à M. de Bismarck des lettres pleines des plus flatteuses épithètes latines, ou renoue les plus vieilles traditions de la Papauté en servant d'arbitre pour les querelles coloniales, l'Italie ne saurait en être fort satisfaite. Nous ne voulons rien exagérer. Il ne s'agit, en tout cela, que de nuances. Evidemment, quand même l'Allemagne se réconcilierait entièrement avec le Saint-Siège, l'Italie ne songerait pas un seul instant à protester. Les relations entre elle et l'Allemagne pourraient se refroidir un peu ; elles ne se rompraient, elles ne se tendraient même pas. Mais enfin s'il dépendait uniquement des hommes d'Etat italiens que la paix de M. Bismarck avec le Pape se fit ou ne se fit pas, on l'attendrait longtemps. Il serait difficile au Chancelier de l'Empire, malgré toute son habileté diplomatique, d'entretenir en même temps des rapports d'une cordialité parfaite avec le cabinet du Quirinal et celui du Vatican.

“ C'est très-bien. Mais il est un peu tard pour constater que l'occupation de Rome produit de si mauvais effets. On aurait pu et dû prévoir ce développement des affaires. Toutefois, mieux vaut tard que jamais. ”

### Un grand serviteur du Saint-Sacrement au XIX<sup>e</sup> siècle.

SA VIE.

(Suite).

L'exposition du T. S. Sacrement étant la raison d'être de la congrégation, et l'adoration étant la royale et première occupation de ses membres, il y a nécessairement sans cesse des religieux en adoration au pied du trône eucharistique.—Chaque religieux est

tenu à trois heures d'adoration, deux le jour, une la nuit, séparées chacune par un intervalle de huit heures ; il parcourt successivement toutes les heures du cadran, afin de participer à la joie du matin, à la douce mélancolie du soir, et à la religieuse gravité de la nuit.

La congrégation est principalement composée de prêtres, mais elle admet aussi des frères convers qui partagent pour la vie commune et pour l'adoration la règle des pères.—Les pères récitent en outre l'office en chœur devant le T. S. Sacrement.

Mais la congrégation du T. S. Sacrement ne se contente pas d'adorer, d'aimer et de servir par elle-même le Dieu de l'Eucharistie.—Dans son zèle pour sa gloire, elle veut le faire adorer, aimer et servir de tous les hommes, lui élever partout un trône d'amour et lui procurer de fidèles adorateurs.

Jésus a dit : " Je suis venu apporter le feu sur la terre ; tout mon désir est de voir ce feu embraser l'univers. "—Or ce feu divin, c'est l'Eucharistie, dit S. Jean Chrysostome : "*Carbo est Eucharistia quæ nos inflammat.*"—Les incendiaires de ce feu eucharistique sont tous ceux qui aiment Jésus ; car l'amour véritable veut le règne et la gloire de son bien-aimé ; et l'Eucharistie c'est le règne de Jésus-Christ dans le monde.

Voilà la belle, l'aimable mission de tout religieux du T. S. Sacrement !—Disciple et apôtre de l'amour eucharistique : Voilà son véritable nom, sa grâce et sa vie !

Les œuvres de cet apostolat eucharistique sont tout ce qui peut procurer la gloire du Dieu de l'Eucharistie : la prédication des adorations perpétuelles ; les retraites de première communion dans les paroisses, les collèges et les pensionnats ; les retraites particulières pour les prêtres, que la congrégation reçoit toute l'année dans ses maisons avec une religieuse affection ; les retraites dans les grands et les petits séminaires : les retraites ecclésiastiques, diocésaines, etc., etc.

La règle n'ordonne aucun genre de macérations corporelles ; elle dirige tout l'effort sur le grand but de l'adoration qui se fait à genoux et de l'office divin qui se récite debout.—Elle offre donc la possibilité de se dévouer au noble service de la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ à quiconque a une santé moyenne.

Donc, donner à ce " Dieu avec nous " des adorateurs de profession, à sa présence continue une compagnie permanente, à l'amour qui perpétue le don de son cœur des hommes dévoués sans réserve, c'est tout le but de la congrégation du Très-Saint Sacrement. Et son saint fondateur l'a ainsi formulé en tête de ses constitutions : " La suprême raison d'être de l'Institut consiste tout entière à former et à donner à Jésus-Christ, notre Dieu et notre Seigneur, perpétuellement présent dans la sainte Eucharistie, pour l'amour des hommes, de vrais et perpétuels adorateurs, de fidèles et généreux zélateurs de sa gloire et de son amour, afin que, par

ce double moyen, le Seigneur Jésus reçoive dans le divin sacrement, des adorations ininterrompues de jour et de nuit, et soit glorifié socialement dans le monde entier.”—C'est donc la sainte Eucharistie, l'état eucharistique du Christ à honorer, à imiter; les vertus, les efficacités et les puissances de cet état à reproduire, à mettre en œuvre, absolument comme les Instituts plus anciens honorent et reproduisent la vie apostolique, la pauvreté, l'obéissance ou la Passion du Sauveur.

Dom Charles Bourgeois, abbé de l'ordre de Cîteaux, dans son remarquable ouvrage intitulé : *Théologie eucharistique*, publié en 1659, s'exprime ainsi (vol. I, p. 10 :) “ L'Eglise, toujours industrielle à procurer la gloire à son époux, s'est particulièrement étudiée à rappeler et à rétablir en nos jours l'ancienne piété des chrétiens à l'égard de ce mystère de foi, autant comme on a vu l'enfer vomir ses blasphèmes contre ce précieux gage de l'amour de Jésus-Christ. Elle a institué des fêtes pour en célébrer la mémoire avec plus de gloire et de pompe : elle a commandé des processions pour le porter en triomphe comme le conquérant des cœurs ; elle a érigé des confréries pour avoir des officiers et domestiques qui portassent ses couleurs : il faut encore espérer de la bonté de Dieu, la fondation de quelque compagnie, qui se consacre et se lie par un vœu solennel au service et à la gloire de Jésus-Christ résidant en l'Eucharistie. Il y a plusieurs corps dans l'Eglise qui font état d'honorer et d'imiter les mystères de la vie du Verbe incarné et de sa sainte Mère : pourquoi ne souhaiterions-nous pas qu'il y ait une congrégation particulière qui glorifie cet abrégé des mystères de la foi (puisque Dieu est autant adorable dans l'unité que dans la multitude et la diversité de ses merveilles,) lequel est le trône de la divinité, l'oracle de la vérité, le salut du monde, le remède des maladies, l'antidote du péché et la vertu qui a rendu les saints assez puissants pour faire des miracles.”

Cet exposé succinct des motifs intrinsèques de l'opportunité d'une société religieuse, dévouée au service et à la gloire de la sainte Eucharistie, ne laisse rien à désirer ; énonçons quelques-unes des raisons puisées dans les circonstances strictement actuelles.—Lors même que nous ne saurions pas, selon les paroles de Grégoire XIII dans la Bulle donnée pour l'approbation de la compagnie de Jésus : “ Que la divine Providence a soin de pourvoir son Eglise de remèdes nouveaux et de secours appropriés “ aux maladies et aux luttes nouvelles, qui, dans le cours des âges, attaquent le peuple chrétien,” il suffirait de réfléchir un instant sur l'état de la société moderne séparée de Dieu, sur les besoins les plus généraux, les aspirations les plus communes des âmes chrétiennes, pour comprendre que cette œuvre a été visiblement suscitée de Dieu à son heure, et qu'elle a une tâche spéciale à remplir, dans cette partie du plan divin qui s'accomplit de notre temps.

L'exposition solennelle du T. S. Sacrement n'est autre chose que l'affirmation éclatante, et l'exaltation publique de la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or, le saint concile du Vatican, après avoir défini que le naturalisme est le mal radical et la source de tous les autres maux de la société moderne, résume son action meurtrière, et son but suprême en la négation de Jésus-Christ, en la volonté de le faire oublier, et disparaître même entièrement de la vie, des mœurs, et des cœurs des peuples (Const. I de Fide). Cela étant, n'est-il pas convenable, n'est-il pas nécessaire, au moins comme réparation et protestation, qu'il y ait des hommes, des religieux, des prêtres qui l'affirment par un culte éclatant, dans sa présence sur cette terre, et donnent ainsi à comprendre que cette présence est la grande et solennelle proclamation de ses droits divins sur les individus comme sur les sociétés, le trophée de sa victoire sur l'enfer et le monde, la vive et forte déclaration de sa vertu puissante et efficace pour la régénération, l'alimentation surnaturelle et la glorification des individus et des peuples.

L'opportunité de l'adoration perpétuelle s'appuie sur la même raison. Dans une société qui ne fait de fonds que sur les ressources humaines, les forces naturelles, et qui a imprégné plus ou moins, mais hélas ! trop réellement de ce funeste naturalisme, les croyants eux-mêmes, n'est-il pas éminemment convenable et salutaire qu'un groupe d'hommes se dévoue à la vie de prière, à cette vie contemplative, toute surnaturelle dans ses moyens comme dans sa fin, qui fait une si large place à Dieu et à son action, qu'on peut l'appeler par appropriation, la vie de Dieu même dans l'humanité : or la vie contemplative a sa forme la plus élevée, et la plus entière dans l'adoration du Très Saint Sacrement.

Par l'exposition et l'adoration, l'Institut donne donc au monde cette grande leçon, et offre à Dieu cette glorification, cette réparation d'une vie de prière perpétuelle, de jour et de nuit, où chaque religieux paye personnellement le tribut de sept heures de supplication quotidienne, et cela, non pas dans une solitude retirée, ni d'une manière silencieuse et ignorée, mais au milieu des villes peuplées, dans des sanctuaires ouverts à tous, au pied d'un autel que la pompe de ses ornements, l'éclat des fleurs et des lumières, suivant la pensée et les désirs de la sainte Eglise, transforment en un trône où se montre, dans toute la vérité de sa mystérieuse présence, le Christ, le Roi immortel des siècles, de qui tout relève dans l'ordre social, moral et politique, aussi bien que dans le monde de la nature et dans celui de la grâce.

(à suivre)

---

### **Témoignage rendu aux Sœurs de Charité.**

Il y a quelques jours, M. Ferdinand de Lesseps revenait en France, après avoir visité les travaux du canal de Panama. On a fait à l'illustre ingénieur une réception enthousiaste, à Saint-

Nazaire. M. de Lesseps a annoncé que le canal interocéanique serait terminé en 1889 ; il a déclaré que l'état sanitaire des chantiers est excellent et a dit à ce sujet :

“ Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour construire des abris aux ouvriers, établir un magnifique hôpital de cinq cents lits, ayant une salle spéciale pour chaque genre de maladie. Les Sœurs de Charité sont là ; je n'aime pas qu'on chasse les Sœurs : elles sont le salut des ouvriers, elles soignent admirablement les malades ; les salles sont si bien tenues qu'elles n'ont pas la moindre odeur. Il est mort un grand nombre de Sœurs, victimes de leur dévouement, et jamais je n'oublierai les services qu'elles nous ont rendus. Nous avons été cruellement éprouvés dans les commencements, et leur calme a beaucoup fait pour maintenir les ouvriers et empêcher le découragement d'augmenter le nombre, et la gravité des maladies.”

### L'ÉGLISE DE MONTMARTRE AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE.

La construction de l'église de Montmartre se continue silencieusement, mais activement. La basilique du vœu national dressera bientôt vers le ciel ses coupes chargées déjà de tant de prières et de tant d'espérances. L'année fatidique de 1889 ne s'écoulera pas sans voir l'achèvement de ce magnifique *ex-voto* de la France chrétienne et repentante. Nous hâtons de tous nos vœux et nous devons de plus en plus hâter par de généreuses offrandes la consécration de ce sanctuaire auquel semble attaché le salut de la patrie.

On peut prévoir déjà que dans le courant du siècle prochain une foule de légendes dorées envelopperont ce monument comme d'une auréole. Au bas de l'escalier monumental, rafraîchi par des eaux toujours jaillissantes et encadré de verdure, voyez-vous ici nos arrière-petits-neveux qui saluent avec enthousiasme ce temple national.—Père, s'exclamera l'enfant, que c'est beau !—Tout à l'heure, mon fils, tu verras la voûte splendide, les piliers, les chapelles. Seis-tu comme cela est bien assis ? Cette végétation de pierre qui s'étale au grand soleil, se répète dans l'ombre mystérieuse des cryptes : la profondeur des racines égale l'élévation des branches. Croirais-tu que les fondations, creusées jusque dans les entrailles de la montagne, vont plus bas que les pyramides ne montent haut ?—Père, les bâtisseurs étaient des géants ?—Non, mon fils.—Plusieurs siècles y ont répandu leurs sueurs ?—Quelques années ont suffi ?—D'où venaient les millions qu'il a fallu pour construire ?—Les millions ne coûtaient presque rien à la France.—La France, dans ce temps-là, vivait donc prospère et tranquille ? Détrompe-toi, mon enfant. Paix, gloire, sang de ses fils, deux provinces, cinq milliards, stabilité, union, elle avait tout perdu. On l'eût dite à l'agonie. Elle essayait de revivre.—

Mais, père, ce que tu me racontes là ne se comprend pas. Quel pays est-ce donc que le nôtre ?—C'est vrai, mon fils, il n'a pas son pareil quand une noble flamme le ressuscite. Voici le plus beau. Sache que chaque pierre du monument porte un nom. Les villes, les bourgs, d'humbles hameaux, d'obscurs foyers y ont gravé le leur. Tout ce qui avait le sentiment français et qui respirait un souffle de Jésus-Christ s'est ému. Il n'est presque pas un enfant, pas un homme, pas une femme, un vieillard chrétien, un noble ou un paysan, n'importe, qui n'ait eu à cœur de mettre ici des prières, de l'argent, des larmes. Les croyants des premiers siècles avaient leurs dyptiques, les justes de l'ancienne loi leurs généalogies, les preux de la chevalerie leur arbre d'or. Eh bien, les familles catholiques du dix-neuvième siècle ont ici leur arbre, leurs tables, leurs dyptiques. Oui, tu pourras lire les noms de toute la France chrétienne. Et puis, toutes ces pierres ont gardé quelque chose de la vie des cœurs qui les envoyaient. Elles chantent un hymne sans fin. Les anges, au ciel, admirent le cantique. Comme tu as lu quelque part qu'autrefois, sur des rivages harmonieux, on suspendait aux rameaux une lyre, et que le vent, agitant les feuilles, faisait vibrer aussi les cordes de la lyre, et en tirait des sons d'une musique céleste, mon fils, au-dessus de Paris, au-dessus de la France, ce dôme, ces tours, ces murailles, les colonnes et les piliers de Montmartre forment une lyre incomparable où Dieu, la nuit, le jour, entend frémir et chanter l'âme de la France.

E. P.

## UNE LETTRE A LA SAINTE VIERGE.

Les *Annales italiennes de Notre-Dame du Sacré-Cœur* relatent le fait qui suit :

“ Nous avons reçu la visite de Mgr Angelo Renaldi, chapelain secret de Sa Sainteté, qui est venu nous remettre au nom du Souverain Pontife une lettre, pour la déposer au pied de la statue miraculeuse de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

“ Rien de plus charmant que l'histoire de cette lettre. Une jeune enfant de Trente (Tyrol autrichien), qui désirait beaucoup obtenir une grâce très importante, avait entendu parler des faveurs spirituelles et temporelles que Marie accorde si fréquemment dans l'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Rome. Dans son aimable simplicité et son ardente foi, elle écrivit à la sainte Vierge invoquée sous ce titre si doux, une lettre confidentielle, et l'ayant terminée, chercha la manière de la faire arriver vite et sûrement à sa noble destination.

“ Cependant une difficulté, en soi-même bien légère, mais insurmontable à ses yeux se présente. Elle se dit à elle-même : Où donc est située à Rome l'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur ? dans quelle rue, dans quel quartier ? Elle ne connaît pas la Ville

éternelle, elle ne connaît personne qui y habite, et pourtant la pauvre enfant veut à tout prix que son message arrive à l'Image miraculeuse. Tout à coup une idée toute sienne luit à son esprit : c'est au Saint-Père qu'elle enverra sa lettre, le priant d'aller la déposer lui-même aux pieds de la Reine céleste. Le Souverain Pontife, dit-elle au fond de son cœur, est le Père de tous les fidèles ; il portera lui-même ma lettre à la sainte Vierge.

“ Aussitôt, sur une petite feuille elle écrit au Souverain Pontife une courte lettre, aussi ingénue que la lettre qu'un enfant adresserait à son père bien aimé ; elle la signe par ce mot charmant : “ Votre humble petite brebis ” “ umilissima pecorella ”, la met avec la lettre adressée à Notre-Dame du Sacré-Cœur dans une même enveloppe, y écrit l'adresse suivante : A la Très Révérende Sainteté du Pape Léon XIII, “ *Alla Santità Reverendissima di Papa Leone XIII* ”, et court la déposer dans la première boîte aux lettres venue, en priant son ange gardien d'accompagner le petit message qui contient le plus ardent de ses vœux.

“ Le lendemain, la lettre arrive au Vatican, mêlée aux nombreuses correspondances adressées au Saint-Père ; son humble apparence attire l'attention de Celui qui se dit le serviteur des serviteurs de Dieu. Le Saint-Père ouvre la lettre et la lit. Il en est touché. “ Cette bonne enfant, dit-il à son secrétaire, me prie de déposer au moins pour dix minutes ce petit billet sur l'autel vénéré de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Elle ne sait pas, cette enfant bénie, que le Pape ne peut plus se rendre à la place Navone, mais vous irez pour lui, et vous direz au père Jouët de déposer cette supplique au pied de la sainte Image. ”

“ Quelques heures après, le secrétaire accomplissait la volonté du Saint-Père, et nous avons eu la consolation de déposer la charmante petite lettre dans la cassette, placée dans la niche même de Notre-Dame du Sacré-Cœur, où chaque jour l'on dépose les nombreuses suppliques qui, de toutes parts, sont adressées à cette bonne Mère. ”

C'est ainsi que la missive de la candide enfant est arrivée à sa destination.

---

## L'EXEMPLE D'UN PÈRE.

---

(suite et fin.)

Je vous l'avoue, instruit par vos douces leçons, et surtout par vos exemples, j'aimais d'abord la religion, j'en pratiquais les devoirs avec franchise, avec plaisir, et je trouvais en elle mon bonheur. Je fus surtout heureux, oh ! oui, bien heureux, à l'époque de ma première communion et dans celles qui la suivirent immédiatement ; mais depuis j'ai réfléchi. Mère, je vous aime bien de tout mon cœur, mais vous n'êtes plus mon modèle ; je veux

imiter mon père ; tout le monde l'honore, l'estime et le recherche ; je voudrais lui ressembler, et je sais que mon père ne pratique point la religion comme vous ; peut-être n'aurait-on pas les mêmes égards pour moi si je continuais à... D'ailleurs, mon père est instruit, il est incapable d'aller contre sa conscience, voilà pourquoi je voudrais, sans vous alarmer, devenir peu à peu semblable à mon père.—Ah ! mon fils, s'écria sa mère, quelle révélation ! non, je ne vous dirai rien ; mais, je vous en conjure, restez dans votre chambre.

Après ces mots entrecoupés de sanglots, elle sort, et se traîne dans les appartements de son époux qu'elle épouvante par ses cris de douleur. Il cherche à la calmer, à connaître la cause de ses larmes. Elle ne peut que lui dire : Ah ! Votre fils... et elle s'évanouit dans ses bras. Des secours prompts lui sont donnés ; elle reprend un peu de force, et raconte, en pleurant, la scène qui vient de déchirer son cœur.

A ce récit inattendu il demeure immobile de stupeur. Bientôt ses larmes coulent en abondance.—Où est mon fils ? s'écrie-t-il.—Je l'ai laissé dans sa chambre.—Viens, suis-moi. Ils vont ensemble dans l'appartement du jeune homme : le père s'arrête sur le seuil : —Mon fils, dit-il en sanglotant, qu'il est dur pour un père de s'excuser devant son fils ! Oui, je suis coupable, mon ami, ta mère m'a tout raconté. Mais n'accuse pas ma foi, elle est restée pure et entière dans mon cœur. Un malheureux respect humain m'a empêché de conformer ma conduite à ma croyance. Hélas ! je n'avais pas pensé que mon exemple dût t'être si funeste ! Mais, mon fils, la leçon est trop forte. Tu me rends à la vertu, à la religion, tu viens de m'éclairer et de me rendre mon courage, viens, je te rendrai aussi à la piété. Embrasse-moi et pardonne. Quel est ton confesseur ? je veux qu'il soit le mien : allons lui faire ensemble, toi l'aveu de ta faiblesse, moi celui de ma faute.—Et désormais, et toujours, Dieu eut la première place dans tous les cœurs.

---

C'est] au pied de la *Croix* que Marie fut *Mère des douleurs* et devint notre *Mère* ; c'est là aussi que nous devenons ses enfants.

(P. Fabert.)

“ A l'heure de la mort, Seigneur, vous aurez pitié de moi, si j'ai su, sous les haillons du Pauvre, vous reconnaître et vous recevoir. ”

“ Je ne suis jamais plus consolé et plus assuré de mon salut que lorsque je prie et me recommande à Dieu. ”

(St Liguori.)

## DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

r Mach. XII, 46

### PRIONS POUR NOS MORTS :

Amélie St George.—F. X. Dumas.—Fr. Lussier. — Anne McAuley, ép Shean. — Mary Mullins, ép. O'Laughlin. — Léonidas Bédard. — Patrick Henry.—Robert Smith.—Charles Hogue. — J. Bte Hoignon. — Christine Bourgeois, ép. A. Lapière.—Hedwige Soulière.—Michel Lavallée. — Catherine Roger, ép. J. B. Trud-l.—John Dayle.—Jos. Beaulieu.—Y. Boulé. —Hr. Hamelin.—H. Pichette, ép. J. Deschamps.—Desanges Girouard, ve. A. St. Germain.

### DE PROFUNDIS.

## REMEDE DU Dr SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du Remède du Dr Sey.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Remède du Dr Sey, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spéciques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué L. J. LAUZON, Ptre.  
Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance. Ayant fait usage du Remède du Dr Sey, pour la dyspepsie je m'en suis très-bien trouvé.  
Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,  
Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

## HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.  
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

AUX MAISONS RELIGIEUSES.

HOPITAUX ET ORPHELINATS.

**RABAIS 40 par 100**

La maison BEAUCHAMP & BÉTOURNAY offre présentement au rabais une grande variété de marchandises indispensables et d'un usage journalier pour les institutions religieuses, les hopitaux et les orphelinats.

Une visite est sollicitée : on ouvrira des comptes aux établissements ci-haut.

677 RUE SAINTE-CATHERINE, 677



**CLOCHES D'EGLISES**  
**THE JONES BELL FONDRY CO.**  
 TROY N.-Y., U.-S.  
**MEARS & STAINBANK**  
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR  
**H. & J. RUSSEL**  
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.  
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,  
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

ÉTABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

**JOS. CHS. VAILLANCOURT**

Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois et en peinture,

**A BAS PRIX**

**AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.**



**ATELIER**

DE  
 Vitreaux colories  
 de Montréal

**CASTLE & FILS**

40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES  
 pour

CHASSIS D'EGLISE.

Plombés,  
 Coloriés.

**ORNEMENTATION**

Emblèmes  
 ● Religieux

FIGURES ET SOJETS PEINTS  
 AVEC UN ART EXTREME

Dessins, prix et quantités fournis gratis.

En écrivant, veuillez mentionner

La Semaine Religieuse.

**ARTHUR SIMARD**

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

**MOULURES POUR CADRES.**

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique assortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE.

**ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX**

— ET —

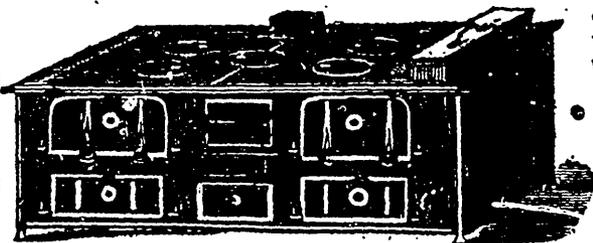
**DECORATIONS POUR EGLISES**

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1062 RUE NOTRE-DAME, Montreal. P. Q.

# POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES  
MEILLEURS  
SUR LE  
MARCHÉ  
Adoptés



et approu-  
vée par  
un grand  
nombre de  
Pension-  
nats, de  
Couvents,  
d'Hospit-  
ces et  
d'Hôtels.

**F. FROIDEVAUX**

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264.

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

**OUVRAGE GARANTI**

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

# PENTURES

## A RESSORT DE GEER

employés dans plus de trente  
églises et dans un plus grand  
nombre d'édifices publics, les  
se les durables.

Aussi BOURRELETS en CAOUTCHOUC pour garantir du fr il par les Portes et Fenetres

Chez

**L. J. A. SURVEYER,**

1588 RUE NOTRE-DAME.

---

## GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUtlÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

**HAUTES NOUVEAUTES**

(Ancienne maison PILON & CIE.)

**647 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.**

---

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie  
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour  
les sculptures, etc. Service prompt

**HURTEAU & FRERE,**

92 Rue SANGUINET. MONTREAL

# RECOMPENSE !

DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-  
formera de quelque vacance  
d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de  
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

**L'AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,**

185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

# ORGUES--HARMONIUMS. DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

## COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga. antis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUA VITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

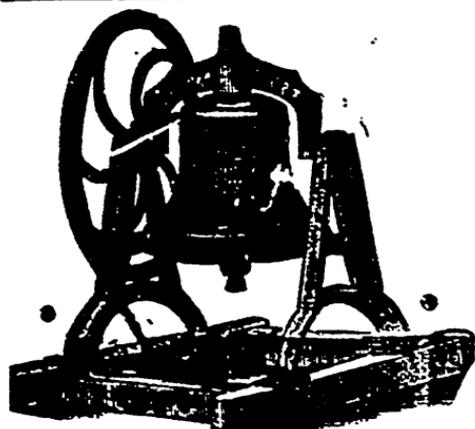
### Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA  
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

## L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



## FONDERIE CANADIENNE

### CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET  
COLVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTRES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des  
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les  
meilleurs systèmes.

E.CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

## W BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et  
à chauffage. --- Ouvrages en métal de toutes  
sortes. --- Commandes reçues pour  
Eglises et maisons d'éducation. --- Exé-  
cution prompte et bonne.

No 18 RUE CLAUDE, ONTREAL.

## UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER  
LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE

DE

## J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

BOUCURSALA AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL

